

Lieu de la rencontre

Auditorium de l'Alpha
1 rue Coulomb
16000 Angoulême

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Généralités :

L'inscription à la conférence est gratuite pour tous
Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants ou de leur employeur.

Inscriptions à la conférence

- Pour les agents territoriaux, les inscriptions à la conférence se font par votre service formation sur la plate-forme IEL du CNFPT avec le code 19E2A11002



(pas de bulletin papier)

Inscription au repas



Une convocation vous sera envoyée

Une attestation de présence sera délivrée.

- Pour les services de l'état et autres organismes L'inscription vaut convocation.

Inscriptions en ligne



Aucune attestation de présence ne sera délivrée (sauf si nécessaire pour les remboursements de frais).

Date limite d'inscription
le 14 juin 2019

25

juin 2019
Angoulême

Mobilités en territoires peu denses

Quelle place pour le vélo ?
Quels aménagements ?



Cerema



Contacts

Carine FLAHAUT

Cerema du Sud-Ouest
tél. 05 56 70 64 61
E-mail : carine.flahaut@cerema.fr

ou

Pascal ZEMIRI

CNFPT – Délégation de Poitou-charentes
tél. 05 49 50 34 27
E-mail : pascal.zemiri@cnfpt.fr



Conception, réalisation Atellel Infographie - Cerema Sud-Ouest - MCMA 2019

Programme

09 h 00 Accueil café

- 09 h 30 Introduction
Catia Rennesson et **Driss Samri** - Cerema
- 09 h 45 Les mobilités en milieu rural : quel contexte aujourd'hui ? Quelle place pour le vélo ?
Frédéric Lescommères - Cerema
- 10 h 15 La Loi d'Orientation sur les Mobilités. Quelles avancées législatives et réglementaires ?
Thomas Jouannot - Cerema
- 11 h 00 La boîte à outils des aménagements cyclables
Jérôme Matheus - Cerema
- 11 h 30 Développement de la politique cyclable dans les territoires périurbains et interurbains ?
Agathe Daudibon - Vélo & Territoires
Stéphane Bauchaud - Conseil Départemental de la Charente

12 h 15 Déjeuner sur place

- 13 h 45 La politique cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême : Présentation du schéma cyclable de l'agglomération Quelles actions en faveur des continuités cyclables centre-ville et milieu rural ?
Céline Ribeyre - Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 14 h 30 La piste cyclable reliant Mornac à Souffrignac (EV3-V92) une liaison cyclable intercommunale en faveur du vélo loisirs mais également valorisée par les trajets du quotidien (travail, études, services...)
Patrick Borie - Maire de la Commune de Marthon
Stéphane Bauchaud - Conseil Départemental de la Charente
- 15 h 00 Rupture des discontinuités cyclables et création d'un ouvrage d'art Quelles contraintes ? Quelles solutions ?
Nicolas Bourdet - Conseil Départemental de la Charente
- 15 h 45 Retour sur l'évaluation de la CVCB réalisée sur la Flow Velo (V92) entre Saintes et Les Gonds
Pierrick Regnault - Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Pierre Ouallet - Cerema

16 H 30 Bilan et clôture de la journée (10 min)



Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous, et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et les collectivités. Le Plan Vélo annoncé le 14 septembre 2018 prévoit une série d'actions et de mesures réglementaires visant à augmenter la part modale vélo dans les déplacements. L'objectif annoncé est de la faire passer de 2,7 % aujourd'hui à 9 % en 2024.



*Comment inciter les habitants à adopter davantage le vélo au quotidien ?
Quels sont les outils à la disposition des collectivités territoriales ?*

Telles sont les questions qui seront abordées pour développer « la solution vélo » en territoires peu denses.

Cette journée est destinée à tous les acteurs de l'aménagement de l'espace public interurbain, périurbain et urbain (Elus et techniciens des structures territoriales, Services de l'Etat, professionnels du secteur privé, associations.)

